



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/01 – 30 décembre 2008

SOMMAIRE  
2 PAGES

⇒ Vœux du Président

1



### 2009, une année pour œuvrer au rétablissement du rôle de l'Etat

La crise financière dont les premiers effets sont clairement apparus à l'été 2007 avec les premières faillites d'établissements financiers déstabilise nos sociétés en accélérant les défauts de paiement depuis septembre 2008.

En parallèle, les propos des dirigeants politiques des principales démocraties occidentales changent à grande vitesse même si certaines pratiques se prolongent.

Les évolutions du discours politique relèvent littéralement du prodige. Quelques mois auparavant, il n'était question que de « dérégulation », de « privatisation », y compris d'actifs stratégiques comme les aéroports, de suppression de toute entrave aux mécanismes de marché. Il fallait absolument réduire tous les obstacles au libre jeu des acteurs privés, dont les décisions rationnelles et autorégulées permettraient d'atteindre un optimum collectif. Il convenait de plus, pour obtenir une croissance équilibrée, de diminuer le poids des administrations publiques et de réduire chaque année, sans limite de temps, le nombre de fonctionnaires. Dans cette vision idyllique, la fonction publique d'Etat ne constituait qu'une variable d'ajustement à la simple recherche de l'équilibre budgétaire. En résumé, le discours politiquement correct pouvait se résumer à proposer la terrifiante alternative suivante : choisir entre ultralibéralisme et libéralisme radical.

Désormais la petite musique politico-médiatique a changé de ton. Il n'est plus question que « d'exubérance irrationnelle des marchés », de « défaut de gouvernance dans les grandes institutions financières », de « faillite du contrôle interne et de l'autocontrôle », d'irresponsabilité des grands acteurs financiers par rapport à la collectivité nationale et internationale, de la nécessaire intervention de l'Etat sous ses différentes formes, nationalisation, prise de participation, garantie étatique, de renforcement de la législation relative aux autorités de contrôle des marchés, de renforcement de la législation relative au fonctionnement même de certains marchés, de « moralisation des mécanismes de rémunération des cadres dirigeants d'entreprise (golden parachute) ». En résumé, le système économique libéral serait instable ou divergeant sans régulation publique. De fait, à chaque grande crise, il semble que nous redécouvriions des vérités d'évidence.

Mais si les propos changent, les vieilles pratiques persistent. En France, le cadrage budgétaire continue à prévoir une réduction sans fin des moyens à la disposition des administrations. Cette réduction des moyens est encore plus condamnable lorsqu'elle touche une **administration de contrôle et de régulation** comme l'administration des douanes. Les crises sanitaires de la dernière décennie ne devraient-elles pas engendrer une prise de conscience ? Oubliée la crise de la « vache folle », oubliés les poulets à la dioxine. Va-t-on découvrir un jour que la réduction, tous les ans, du nombre des douaniers accompagne l'explosion des importations de produits fabriqués dans des pays émergents comme la Chine ou l'Inde. La problématique des contrefaçons et du respect des normes européennes nécessiterait un fort accroissement des taux de contrôle incompatible avec la doctrine dominante des instances européennes, incompatible avec la réduction de nos moyens humains et de nos budgets de fonctionnement.

Comme le montre en douane, la baisse du plafond annuel d'emploi et des emplois de référence 2009, les vieilles pratiques sont toujours présentes. Les réductions d'effectifs à la DGDDI sur 3 ans dans le cadre du contrat 2009-2011 sont largement supérieures aux baisses d'effectifs du contrat précédent. Ceci confirme bien le caractère dogmatique de la politique de réduction des moyens des services publics.

L'actualité douanière a été dense en 2008. En ne citant que les principaux chantiers, on peut distinguer la mise en oeuvre de la centralisation comptable, la préparation de la réforme de notre dispositif de dédouanement, l'annonce d'une réforme de la chaîne de commandement de notre dispositif de surveillance terrestre, le choix de la douane comme direction d'expérimentation de la suppression de la notation.

Il convient de noter aussi la signature officielle, le 14 novembre 2008, du relevé de conclusions relatif à l'accompagnement social et financier de la réforme de notre dispositif de dédouanement par le directeur général, d'une part, le président du SNCD et les dirigeants syndicaux de 4 autres organisations syndicales douanières d'autre part. La signature de ces accords consacre la validité de la démarche du SNCD, seule organisation à ne pas avoir quitté la table des négociations le 17 mars 2008. Le SNCD est en effet le seul à avoir participé à l'ensemble des négociations en Douane à l'heure où le dialogue social continuait à la DGFIP dans le cadre de la fusion DGI-DGCP, réforme de très grande envergure. La stratégie du SNCD était claire. En parallèle avec la mobilisation des personnels, le SNCD a mis la pression au printemps 2008 dans chaque réunion à Montreuil et à Bercy pour obtenir un accompagnement social et financier approximant celui de la direction référente de Bercy, la DGFIP. Notre acceptation du dialogue social directionnel à Montreuil nous légitimait pour être reçue sur le sujet, dès le 9 avril 2008, au ministère pour poser notre ferme revendication en faveur des douaniers. Cette audience à Bercy fut la première d'une longue série sur le sujet.

La signature de ces accords vient donc de loin et témoigne à la fois de la mobilisation des personnels et d'un intense travail syndical du SNCD.

Le principe de ces accords avait été acté lors du groupe de travail du 24 juin 2008 à Montreuil réunissant la direction générale, le SNCD, la CFTC, FO et l'UNSA. Il est fondamental que ce principe de l'accord ait été arraché avant l'été. En effet, depuis le mois de septembre, on assiste à un renforcement de la rigueur budgétaire pour les administrations du fait de l'augmentation programmée des dépenses d'intervention de l'Etat pour soutenir le secteur bancaire et financier.

Cet accord, avec les limites inhérentes à l'exercice, constitue un nouveau succès pour le SNCD, après celui de la réforme statutaire en catégorie A en 2007. La mobilisation des personnels douaniers dans les journées d'action a permis de prendre appui aux instances du SNCD pour mener cette négociation durant plusieurs mois.

Toutefois, la signature par le SNCD d'un accord sur l'accompagnement social et financier n'efface pas la profonde méfiance de notre organisation par rapport aux projets de réforme qui posent tous comme acquis le principe de la réduction des effectifs. Ces réformes organisationnelles mettent en musique la rigueur budgétaire. La mobilisation des douaniers en général et des agents de catégorie A en particulier constituera dans le futur le meilleur bouclier contre les projets futurs de réduction des moyens de notre administration en mettant les négociateurs syndicaux dans la meilleure position possible.

En effet, comme je l'écrivais à la même époque l'an passé, il n'y a pas de pause dans ce processus de « modernisation-réforme-fermeture de structures ».

En ce début d'année 2009, et plus que jamais, le SNCD compte sur les tous les douaniers, en tant que citoyens et fonctionnaires, pour participer à la refondation d'un Etat régulateur afin d'assurer un service public garant de la protection de nos concitoyens. Le travail syndical est donc immense au sein de la DGDDI, administration de référence en terme de régulation.

C'est avec ces espoirs que je vous adresse pour cette nouvelle année les voeux chaleureux du SNCD et mes voeux personnels pour vous-même et tous vos proches.



Le président du SNCD,  
Jacques DEFFIEUX



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -  
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04  
**TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**  
Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.  
Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749  
Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.